

# *Audience au Ministère de la fonction publique*

**Mardi 28 octobre à 18h, Ludovic Guilcher, conseiller auprès du Ministre de la Fonction publique a reçu en audience le SIA représenté par Robert Prosperini et Michèle Vinel. La demande d'audience portait sur le thème de la réforme de la fonction publique et le régime indiciaire de notre corps.**

En préambule, Ludovic Guilcher tient à préciser qu'il s'agit d'une première rencontre pour débroussailler le sujet qui nous préoccupe et propose que d'autres contacts puissent avoir lieu ultérieurement.

Il a en charge auprès du Ministre les dossiers suivants :

- synergies entre public et privé : quelles passerelles possibles, quelles méthodes transposables ? ;
- affaires parlementaires : textes de loi sur la mobilité du parcours professionnel et sur le dialogue social ;
- réforme de la fonction publique : structuration en filières métiers.

Sur ce dernier point, L. Guilcher nous informe de l'avancée des travaux qui s'appuient sur les propositions du livre blanc. Actuellement, il est envisagé de simplifier et de regrouper les 900 corps en métiers pour réduire les trois fonctions publiques à 40-50 cadres statutaires (fonction publique d'Etat, fonction publique Territoriale, fonction publique Hospitalière).

Nous lui présentons le tableau des écarts indiciaires entre le corps vivier et le corps de promotion pour les IEN, les IA-IPR et les IGEN. Il se montre très intéressé par cette présentation des différentiels indiciaires. Il comprend le manque d'attractivité de la fonction d'IA et le bien fondé de notre demande d'accès à l'échelle lettre C. Ludovic Guilcher nous précise qu'à ce jour les filières métiers ne sont pas encore définies. Comme il faut refaire les grilles, pour l'instant on ne touchera pas aux indices. Mais au sein des filières, des bornages indiciaires devront être nécessairement reconstruits. Notre demande d'accès à l'échelle lettre C n'est donc pas prématurée.

Le ministère de la fonction publique se penche actuellement sur une filière prototype interministérielle, commune aux trois fonctions publiques, qui ne peut être qu'une filière transversale : la filière administrative. Il y aurait probablement une filière enseignants (ou enseignement). Une des propositions du livre blanc concerne la création d'un cadre statutaire unique placé à un niveau 5. Il existe de fortes réticences chez les fonctionnaires ayant une échelle lettre élevée. Il n'est donc pas en mesure à l'heure actuelle de nous dire si le niveau 5 sera créé et quels fonctionnaires seront à ce niveau 5. S'il est créé, ce sera obligatoirement un sous ensemble des fonctionnaires classés au niveau A +. Ludovic Guilcher précise que ce qui concerne la partie éducation n'est pas du tout clarifié et encore moins tranché.

Le projet de loi devrait être présenté à la fin du premier semestre 2009. Mais l'agenda reste incertain, puisque désormais le gouvernement n'a la maîtrise que de la moitié de l'ordre du jour de l'assemblée nationale. On observe également que la plupart des parlementaires n'ont pas une bonne connaissance de la fonction publique ; ils sont peu nombreux à en être issus (environ 35).

Faciliter la mobilité est la raison majeure de la création d'une fonction publique de métiers. Actuellement cette mobilité permise par les détachements est fixée statutairement à un maximum de 5%. Cela s'inscrit aussi dans la réflexion autour de la deuxième carrière des enseignants. Un des autres enjeux est de créer des liens plus forts entre les trois fonctions publiques.

Ludovic Guilcher reconnaît aussi l'importance des indices. Pour lui, si la fusion en filières métiers se fait en entraînant une aspiration par le haut, cela nécessitera un étalement dans le temps pour sa mise en œuvre, du fait de son coût budgétaire.

Ludovic Guilcher ayant en charge la réflexion sur les méthodes transposables entre privé et public, nous profitons de cette audience pour aborder la question de nos frais de déplacements et de l'avance de fonds que cela nous demande.

Nous évoquons l'audit qui a été mené par le ministère des finances et qui conclut à l'intérêt d'une voiture de fonction pour les fonctionnaires itinérants. Nous l'informons de la nécessité d'une attribution à l'année, selon un forfait kilométrique et de laisser la possibilité à chacun de choisir un véhicule plus important moyennant un complément versé à titre personnel. Il s'engage à regarder cela de plus près. Nous lui laissons les coordonnées d'un des auditeurs.

Le rapport Silicani préconise trois formes de rémunération : le traitement, une prime liée à l'emploi et une

prime de performance. Nous informons notre interlocuteur du ridicule du niveau de la modulation de notre ICA (environ 30 euros mensuels) et surtout de l'absence de critères, car censée récompenser le mérite la modulation positive est attribuée à ceux qui du fait d'une mission particulière inspectent le moins.

Pour conclure, Ludovic Guilcher nous dit avoir bien compris que l'élément majeur était l'ouverture aux IA de échelle lettre C. Ce point comme celui des indices, dépend d'une discussion interministérielle. C'est donc au ministère de l'éducation nationale d'être porteur du projet. Thierry Le Goff, directeur de la DGRH participe aux réunions des services. En ce qui concerne la voiture de fonction, cela relève d'une décision de l'EN après consultation du ministère du budget.

Selon notre interlocuteur, plus le dossier aura été travaillé en amont plus il aura de chance d'être approuvé. Le SIA demandera donc à rencontrer Thierry Le Goff.

Ludovic Guilcher nous rappelle que huit fédérations (ou confédérations) participent aux négociations avec le ministre de la fonction publique. Le SIA fera également passer ses demandes par l'intermédiaire de la représentation syndicale.

***La délégation du SIA***